

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



S/5058
12 janvier 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 11 JANVIER 1962, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de convoquer aussi rapidement que possible le Conseil de sécurité pour envisager de nouvelles mesures au sujet du différend relatif à l'Etat de Jammu et Cachemire, compte tenu du dernier rapport (S/3984) présenté le 28 mars 1958 par le représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan ainsi que des événements survenus depuis lors.

Mon gouvernement se voit contraint de présenter cette demande du fait que les efforts déployés à l'échelon le plus élevé pour des négociations directes avec le Gouvernement de l'Inde, conformément au voeu exprimé par le représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (paragraphe 35 de son rapport), en vue d'un règlement équitable et amical du différend, n'ont pas permis de progresser dans cette voie.

D'importantes personnalités de l'Inde ont récemment souligné que la situation revêt une extrême gravité. A cet égard, il convient d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la déclaration que M. Neelam Sanjiva Reddy, Président du Congrès national indien, a faite le 4 décembre 1962 à la 67ème session du Congrès à Patna et qui est reproduite dans le Christian Science Monitor du 8 janvier 1962 sous le titre "Approbation de l'occupation de Goa - une personnalité indienne laisse prévoir une action dans le Cachemire". M. Reddy aurait, d'après ce journal, déclaré ce qui suit : "L'Inde pourrait aller prendre au Cachemire une superficie d'environ 42 000 milles carrés actuellement occupée par le Pakistan, ainsi que les territoires qui ont été usurpés par la Chine communiste dans la région de Ladakh au Cachemire et ailleurs. M. Reddy a dit à ses partisans : "le pays tout entier ... soutient le Gouvernement Nehru pour la libération du tiers ... de l'Etat du Cachemire actuellement occupé par le Pakistan".

Etant donné la déclaration faite par le Ministre de la défense de l'Inde, telle qu'elle est reproduite dans l'Hindustan Times du 26 décembre 1961, sous la caution du Press Trust of India ("Comme vous le savez, nous n'avons pas renoncé à la violence envers tout Etat qui viole nos intérêts"), l'ardeur manifestée par le Président du Congrès panindien en ce qui concerne la "libération" de l'Azad Cachemire dans un exposé de politique officiel prononcé à la veille des élections générales au nom du parti au pouvoir constitue une grave menace au maintien de la paix dans cette région.

Mon gouvernement estime donc que le Conseil de sécurité devrait être saisi de cette situation dès que faire se pourra et être invité à examiner sans tarder l'ensemble de la question en vue d'accélérer le règlement du différend, conformément aux deux résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, en date du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949, qui ont été acceptées à la fois par l'Inde et par le Pakistan.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire du Pakistan,

Représentant permanent auprès
des Nations Unies

(Signé) Zafrulla KHAN

